

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

Commune de : ROMANECHE-THORINS

PROCÈS-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

de la séance du **20 octobre 2022** sous la présidence de Monsieur **Yannick VACHER, Maire**

Présents : Messieurs Jean-Pierre REYNIER, Maurice FAVRE, Joël BROUTIN, Mesdames Aurélie BUFFA, Josette GOMBERT, adjoints.

Mesdames Céline MASCHINOT, Lauranne LOMBARD, Marion PONT, Sandrine TITOLO, Marie-France MONNET, Messieurs Charles AHIAFOKPO, Thomas PATENOTRE, Philippe GUILLON,

Excusés : Madame Monique LENFANT représentée par Madame Josette GOMBERT
Madame Patricia FLAMY représentée par Monsieur Joël BROUTIN
Monsieur Frédéric BERGERON représenté par Madame Sandrine TITOLO

Absents : Monsieur Frédéric MEUNIER
Monsieur Thierry RATIGNIER

Monsieur Philippe GUILLON a été nommé secrétaire

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Décisions prises dans le cadre des délégations

Le Maire informe l'Assemblée des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal au titre des déclarations d'intention d'aliéner et en matière de marché public.

FRAIS DE FETE ET CEREMONIE FETE RACLET- DECISION MODIFICATIVE NUMERO 2 :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les frais occasionnés pour l'organisation de la Fête Raclet qui se déroule traditionnellement le dernier week-end d'octobre sur le territoire de la commune.

Il est rappelé que la manifestation était auparavant en grande partie organisée par l'association Fête Raclet et que la commune a repris à sa charge l'organisation de cette fête annuelle,

Vu la délibération 07/04/19 du 22 juillet 2019, par laquelle le conseil municipal a décidé de maintenir la Fête Raclet au vu de son existence depuis plus de 100 ans et des liens qu'elle perpétue entre le monde viticole et les habitants de la commune autour d'un projet commun d'animation du village et de son intérêt dans le cadre des échanges du jumelage en place depuis 1985,

Considérant que les crédits prévus initialement au compte 6257 du budget primitif annuel comprenait la prise en charge des invitations à cette manifestation des élus de la commune, des élus de la ville de Munster dans le cadre du jumelage et des élus des communes du canton,

Considérant qu'au-delà des frais de réception l'organisation de la fête comprend notamment la prise en charge des frais suivant : location de chapiteau et scène, traiteur, frais de communication, prestation de groupes musicaux...

Vu le projet de financement de la fête tel que présenté au conseil municipal sur un montant estimatif de 16 000 euros pour l'ensemble des frais relatifs à cette manifestation,

Considérant qu'il convient que l'ensemble de ces frais soit pris en charge par le budget sur le seul compte 6232 fête et cérémonie, le conseil municipal **adopte** la décision modificative suivante :

Désignation	Budget avant DM	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits	Budget après DM
011 charge à caractère générale	1 182 126.00€	-16 000.00 €	16 000.00 €	1 182 126.00€
6232	8 000 €	0.00	16 000.00 €	24 000 €
6257	35 000 €	-16 000.00 €	0.00	19 000 €

SYDESL : Raccordement Réseau public de distribution d'électricité parcelles H505 :

Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de raccordement au réseau public de distribution d'électricité de la parcelle cadastrée H505,

Considérant que le SYDESL estime le montant total des travaux à 10 600 euros dont le coût résiduel à charge serait de 6 400 € après participation du syndicat,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Approuve** le projet tel que présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie de Saône-et-Loire pour le raccordement de la parcelle cadastrée H505,
- **Dit** que le cout résiduel d'un montant estimatif de 6 400€ sera à la charge du demandeur.

SYDESL : Raccordement Réseau public de distribution d'électricité parcelles F339P-340-341P-342-343P-344P-345P-346-347-348
REF 372138_TRVXELEC_1

Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de raccordement au réseau public de distribution d'électricité des parcelles cadastrées F339P-340-341P-342-343P-344P-345P-346-347-348

Considérant que le SYDESL estime le montant total des travaux à 21 800 euros dont le coût résiduel à charge serait de 13 100€ après participation du syndicat,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Approuve** le projet tel que présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie de Saône-et-Loire pour le raccordement des parcelles cadastrées F339P-340-341P-342-343P-344P-345P-346-347-348,
- **Dit** que le cout résiduel d'un montant estimatif de 13 100€ sera à la charge du demandeur.

Questions diverses :

Maison Pluridisciplinaire : Le Maire informe le conseil du déroulé de l'inauguration de l'antenne du centre territorial de santé de Mâcon sur la maison pluridisciplinaire de Romanèche-Thorins le lundi 10 octobre dernier.

Il informe également l'assemblée que la réunion avec les professionnels de santé installés sur la commune s'est tenue en mairie le 17 octobre. A cette occasion, plusieurs médecins généralistes concernés par les tours de garde sur Mâcon sud ont fait part de leur inquiétude sur la non-participation des médecins de la structure départementale aux permanences de soins sur le secteur.

Il est rappelé que cette ouverture intervient pour faire face au manque de médecins prévisible sur le secteur mais ne fait en aucun cas obstacle à l'installation de nouveaux médecins libéraux.

Concernant le local vacant sur la partie paramédicale, Monsieur le Maire informe avoir eu un contact avec un ostéopathe qui donnera son positionnement sur son intention d'intégrer ou non la structure début 2023.

Concernant le plus grand local, il ressort des discussions qu'il convient d'attendre de voir l'activité entraînée par la présence des médecins. La fréquentation de la structure devrait augmenter et permettre ainsi l'attractivité pour de nouveaux professionnels.

Fête Raclet : un dernier point est donné sur l'état d'avancement de l'organisation de la Fête. Un reportage photos sera réalisé à cette occasion afin de permettre l'alimentation du site internet. Une prise de vue drone pourra également être envisagée dans un second temps au printemps ou le temps sera plus propice aux prises de vue de ce type.

Rond-point RD906 : Monsieur Reynier informe le conseil que le projet de décor sur le rond-point est en cours d'étude. Les premières approches portent sur la réalisation d'un Moulin au centre du rond-point avec un aménagement espace vert et zone minérale. Des silhouettes d'animaux faisant le rappel de l'activité du parc zoologique sont également envisagées en bordure de voirie.

Circuit des chemins de randonnée : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le schéma directeur de la randonnée a été approuvé par Mâconnais Beaujolais Agglomération. Madame Lombard rappelle son souhait que les projets de la commune portent par la suite sur l'aménagement de pistes cyclables.

Conseils d'écoles : Madame Buffa informe l'assemblée de la tenue des deux derniers conseils des écoles élémentaire et primaire. A la suite de l'avis favorable du conseil municipal à la fusion des deux établissements, elle informe l'assemblée que les conseils d'écoles ont d'ores et déjà validé leur fusion. Par conséquent, un seul conseil d'école, commun à l'école élémentaire et à l'école maternelle se déroulera dorénavant.

Compte rendu sur les accueils collectifs de mineurs La Chapelle de Guinchay : Madame Gombert informe le conseil municipal du compte rendu concernant cette réunion. Elle souligne les difficultés rencontrées pour l'accueil collectif des mineurs et les besoins constatés en ce domaine.

La saturation de l'accueil révèle un besoin d'ouverture pour une trentaine d'enfants. Une réflexion sera à mener sur cette thématique dont elle donnera une information plus détaillée lors d'une prochaine réunion.

Parole est donnée à la salle

La séance est close à 21h45

Le secrétaire de séance
Philippe GUILLON



Le Maire,
Yannick VACHER

